



Camping Municipal de Verdalle

Conditions Générales de Vente et de Réservation

Conditions à lire impérativement avant d'approuver, de signer et de retourner le contrat de location.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le camping municipal de Verdalle, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment même où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

1/ NOS PRESTATIONS

L'emplacement nu :

Il s'agit d'un emplacement pour votre tente, votre caravane ou votre camping car. Votre séjour est calculé sur la base de deux forfaits, l'un avec électricité (10 ampères), l'autre sans électricité, chacun des deux comprenant l'emplacement, une ou deux personnes, votre installation camping/caravaning, votre véhicule sur l'emplacement et l'accès aux infrastructures d'accueil et sanitaires. Les frais annexes (personne supplémentaire, adulte ou enfant...), ne sont pas compris dans ces deux forfaits et s'ajouteront au montant de ces derniers.

Les arrivées se font tous les jours à partir de 14h en juillet et août, et à partir de 15h en avril, mai, juin et septembre.

Les départs se font avant 11h sur toute la saison.

Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

L'hébergement locatif :

Nos prix comprennent les personnes (de deux à quatre), gaz, électricité, leur véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil et aux sanitaires. L'hébergement est entièrement équipé, seuls les draps ne sont pas fournis, néanmoins vous pouvez en louer sur place. Et ce type d'hébergement n'est en aucune manière raccordé en eau.

Toute personne occupant un hébergement locatif ou résidant sur le même emplacement que celui-ci, en sus de la capacité d'accueil déterminée, fera l'objet d'un supplément après autorisation du directeur du site.

Les arrivées se font à partir de 16h en juillet et août, et à partir de 15h en avril, mai, juin et septembre.

Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10h.

Suppléments :

Quelle que soit la formule adoptée, emplacement nu ou hébergement locatif, des frais complémentaires seront facturés pour les véhicules supplémentaires (voiture, remorque, moto, bateau...), lorsque ceux-ci peuvent être autorisés, les tentes supplémentaires, les animaux, les visiteurs... Tous ces tarifs figurent sur notre brochure et sur notre site internet.

Nos prix TTC n'incluent pas la taxe de séjour, collectée pour le compte de la municipalité. La taxe est facturée simultanément avec votre hébergement. Elle est payable aux mêmes échéances de règlement. Elle est non modifiable, ni remboursable à votre arrivée sur site.

2/ VOTRE SEJOUR

Assurance :

Pendant votre séjour, il appartient au campeur lui-même de s'assurer. Le camping décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries... et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Il est recommandé de prendre une assurance spécifique auprès de la Fédération Française de Camping et de Caravaning. Vous trouverez ci-joint le document d'information de la F.F.C.C., qui propose l'adhésion à une carte multi-avantages, et qui vous permet également de souscrire une assurance annulation.

L'adhésion 2012 à la F.F.C.C. incluant des garanties d'assurance dont l'assurance annulation, est de 31 euros.

Dépôt de garantie :

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie de 300 euros vous est demandé à votre arrivée, lequel vous sera restitué en fin de séjour, et au plus tard par courrier sous huitaine à compter de votre départ.

Cette somme pourra rester acquise en tout ou partie par le camping municipal de Verdalle, dans le cas de détérioration de l'hébergement et de son contenu et/ou de matériel sur le camping.

L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 50 euros TTC vous sera demandé.

3/ CONDITIONS DE RESERVATION ET DE PAIEMENT

Un séjour réservé deviendra définitif qu'après envoi d'une confirmation de réservation par écrit, et l'encaissement d'un acompte correspondant à 30% du montant total du séjour, ainsi que des frais de dossier non remboursables.

Vous vous engagez à régler le solde de votre séjour dès le jour de votre arrivée.

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping municipal de Verdalle, après réception de l'acompte, et après réception du contrat de réservation dûment complété et signé, et acceptation des conditions générales de vente.

Les réservations ne lient le camping municipal de Verdalle, que si le camping les a acceptées, en fonction des circonstances et de la disponibilité. Le camping municipal de Verdalle propose des séjours à vocation familiale, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le camping municipal de Verdalle se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.

La réservation d'un emplacement ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer, ni céder votre réservation sans le consentement préalable du directeur du camping.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Le camping municipal de Verdalle se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles, se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Frais de dossier pour réservation non remboursables :

Il vous sera demandé un forfait de :

12 euros pour un emplacement nu.

15 euros pour un bungalow toilé.

4/ ANNULATION ET MODIFICATION

Modification de votre réservation :

Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité.

En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être de nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

Prestations non utilisées :

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

Annulation du fait du camping municipal de Verdalle :

En cas d'annulation du fait du camping lui-même, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Annulation du fait du campeur :

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès du camping municipal de Verdalle. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous.

Si l'annulation intervient :

- Plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue : les frais de dossier et 50% de l'acompte seront conservés.
- Moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue : les frais de dossier et 100% de l'acompte seront conservés.

5/ ANIMAUX

Les animaux sont acceptés à raison d'un par emplacement, excepté les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, moyennant une redevance payable lors de votre réservation.

En revanche, ils ne sont pas autorisés dans le parc locatif.

Nous exigeons, pour les chiens, qu'ils soient tenus en laisse dans l'enceinte du terrain. Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du site d'accueil. Leur carnet de santé doit être présenté à votre arrivée au camping : vaccination anti-rabique et certificat de tatouage obligatoires.

6/ LITIGE

En cas de litige, la compétence est déléguée aux tribunaux implantés sur le lieu de présence du camping. Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) au gestionnaire du camping dans les 30 jours suivants la fin du séjour.

7/ INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le Camping municipal de Verdalle comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping municipal de Verdalle, pour le traitement de votre commande.

Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse :

Camping municipal de Verdalle
2 allée de l'Infante – plage de La Hume
33470 Gujan-Mestras.
Tél. Fax : 05 56 66 12 62